Les causes de la révolution

Il est nécessaire de distinguer les causes immédiates et les causes profondes de la Révolution française.

1) Les causes profondes :

1 -Les contradictions sociales :

Le principe fondamental régissant l'ordre social de l'ancien régime est l'organisation en trois ordres distincts, inégaux devant la loi et l'impôt.

La noblesse (400 000 membres) et le clergé (115 000 membres), très minoritaires, bénéficient de nombreux privilèges symboliques et substantiels par rapport au tiers état (25,5 millions de personnes). Chacune de ces classes est elle-même profondément divisée. Dans les rangs de l'aristocratie, la noblesse d'épée - de très ancienne lignée - méprise la noblesse de robe, anoblie par faveur royale. La noblesse de province (petits seigneurs souvent appauvris et parlementaires des villes) accuse l'aristocratie de cour d'accaparer les avantages. Il est de même au sein de l'Eglise, où séculières, curés, vicaires, religieux), issu du tiers état et souvent misérable.

Le tiers état est constitué d'une immense majorité de paysans, mais comprend également des artisans et des bourgeois (roturiers).

L'un des principaux ferments de tension sociale à la fin du XVIIIe siècle est la persistance d'une société rurale à structure féodale, alors que le début d'une révolution industrielle a engendré l'apparition d'une bourgeoisie urbaine. L'ascension de cette classe est freinée par le cloisonnement en ordres et en corporations ainsi que par les privilèges de la noblesse. Cette force montante, qui dispose déjà du pouvoir économique, cherche à s'arroger le pouvoir politique pour imposer un cadre économique libéral qui lui soit favorable.

2 Une organisation archaïque des finances.

A la fin du XVIIIe siècle, les finances publiques sont organisées selon un système archaïque, sans aucune prévision budgétaire. Le roi se fait avancer les sommes nécessaires au budget de l'Etat par les fermiers généraux, lesquels se remboursent ensuite en levant l'impôt. Outre les trois impôts directs (taille, capitation, vingtièmes), il existe plusieurs impôts indirects, notamment la gabelle (sur le sel), les aides (sur les boissons) et les traites (droits de douane). Une répartition totalement arbitraire, suivant les classes et les régions, explique la persistance des déficits et l'accroissement de la dette. La masse paysanne dans son ensemble est écrasée par la charge des impôts, tandis que la bourgeoisie supporte de moins en moins toutes les taxes qui grèvent son activité. La noblesse et l'Eglise bénéficient de nombreux privilèges et exemptions.

Toutes ces survivances du féodalisme volent en éclats dans la nuit du 4 août 1789.

La pratique du pouvoir monarchique par Louis XV et Louis XVI a tendance à évoluer vers un "despotisme éclairé", faisant appel à des ministres compétents et pragmatiques, favorable aux réformes. Mais les fondements de l'autorité du roi demeurent de caractère absolu et de nature autoritaire.

La France est un Etat fortement centralisé, mais sans aucune homogénéité administrative et juridique; le droit romain s'impose dans le sud, alors que le Nord vit suivant un droit coutumier. Les impôts, les lois, les systèmes de mesure varient d'une région à une autre. Enfin, les barrières douanières dont doivent s'acquitter les marchands à chaque fois qu'ils pénètrent, dans une région constituent un frein aux échanges.

.